

## OPINIONS DES FEMMES DE KISANGANI SUR LES INTERDITS TRADITIONNELS DE GROSSESSE

\* Bibi Lufenge &  
Bolakonga Bobwo

**RESUMÉ:** Résultat d'enquête sur les tabous et interdits traditionnels de grossesse chez les femmes de kinsangani (Rep. Zaïre), qui ayant déjà accouché au moins une fois, quelque soit leur ethnie. Leurs opinions furent mesurés en fonction de l'âge, nombre d'accouchement, niveau d'instruction, profession et milieu (ville ou village).

### INTRODUCTION

Cet article fait suite à une première recherche dans laquelle nous avons étudié les tabous de grossesse chez les femmes sakata<sup>1</sup>. Il s'agissait là d'inventorier ces tabous, de chercher à comprendre leur sens profond; de voir leur impact sur le mère, sur l'enfant et sur la société. Nous avons également examiné quelques principes et mécanismes psychologiques qui commandent ces tabous ainsi que les avantages et inconvénients que présente cette coutume.

Alors que la première étude concernait une ethnie spécifique: les, Sakata, dans celle-ci nous nous intéressons à toutes les femmes de la ville de Kisangani ayant déjà accouché au moins une fois, quelques soit leur ethnie.

Notre préoccupation est d'abord de savoir si ce genre d'interdits existent dans leurs tribus. Ensuite, nous voulons connaître leurs opinions sur cette coutume. Ainsi, nous nous demandons si ces opinions des femmes de Kisangani sur les interdits traditionnels relatifs à la grossesse sont fonction de leur âge, de leur nombre d'accouchement, de leur niveau d'instruction, de leur confession ou du milieu où elles ont le plus longtemps vécu (ville ou village).

\* Université de Kisangani

(1) Sakata: une des ethnies du Zaïre habitant la Région de Bandundu.

Pour mener cette étude, nous avons eu recours aux entretiens et à un questionnaire appliqué à un échantillon de 150 sujets.

## I. LA GROSSESSE ET LES INTERDITS

"Toute l'histoire de la femme africaine s'articule autour de l'événement que représente la maternité... Quand vient le temps de la fécondité, le cours de la vie féminine change. Par la grossesse, la femme africaine perd ses limites individuelles et s'ouvre au cosmos: au vent, aux ancêtres, aux dieux et à bien d'autres choses possibles, bénéfiques ou maléfiques dont la semence féconde est peut être le signe"<sup>2</sup>.

En effet, la grossesse est généralement considérée en Afrique noire comme un moment extrêmement dangereux; aussi est-il entouré par toute sorte de protections que se manifestent par de nombreux tabous ou interdits.

Dans la précédente étude à laquelle nous avons fait allusion dans l'introduction, nous avons essayé de regrouper ces interdits en cinq grandes catégories à savoir:

- les interdits alimentaires
- les interdits liés à la parole
- les interdits en rapport avec la vue
- les interdits concernant la position ou le mouvement du corps et
- les interdits sexuels.

Signalons dès ici que toutes les femmes interrogées ont reconnu l'existence de ces tabous de grossesse dans leur tribus respectives et nous y avons pratiquement retrouvé toutes les grandes catégories ci-dessus. De plus, contrairement à notre attente, nous avons constaté une similitude étonnante entre d'une part, les interdits de grossesse chez les femmes Sakata (qui ont fait l'objet de notre première étude et habitant une région très éloignée: plus de 2.000 Km) et chez les différents tribus des femmes de Kisangani. D'autre part, entre ces différentes tribus elles-mêmes.

(2) R. GUENA et coll., Aspect psychopathologique de la grossesse au Sénégal, pp. 121-122.

Ainsi par exemple, aussi bien chez les femmes sakata que chez la grande majorité de tribus des femmes interrogées à Kisangani (Lokele, Wagania, Bangelema, Baboa...) nous avons relevé que:

- La consommation du poisson capitaine (*lates niloticus*), du poisson enveloppe (*cithaninus pibossus* et *cithanus cengicus*), de la viande de porc-épie (*atherus africanus*)... est interdite durant la grossesse. Le premier soit parce que la femme ferait une grave hémorragie lors de l'accouchement, soit parce que l'enfant naîtrait avec des tâches en forme d'écaïls sur la peau; le second parce que l'enfant naîtrait infirme et le troisième parce qu'il sortirait difficilement lors de l'accouchement.

- poser certains actes tels que s'asseoir devant la porte de la maison ou contempler des personnes, des animaux et des objets laids, mal-formés (albinos, infirmes, chimpanzés, etc...) est interdit à la femme enceinte car, croit-on, elle barrerait de ce fait la sortie à son enfant lors de l'accouchement ou elle mettrait au monde un monstre.

- les relations sexuelles extraconjugales durant la grossesse sont très formellement interdites à la femme parce qu'elle risque de mourir avec son enfant à l'accouchement, etc...

C'était là quelques exemples. L'essentiel de cette étude n'est pas l'inventaire de ces tabous mais plutôt comme nous l'avons fait dans l'introduction, de chercher à connaître: ce que les femmes de Kisangani pensent de ces interdits, leur degré de fiabilité à ces tabous, leur opinion.

## II. OPINION SUR LES INTERDITS

Afin de nous permettre d'interpréter les résultats de l'enquête, nous avons recouru à deux sortes d'analyse: quantitative et qualitative. La seconde nous a permis une appréciation psychologique des observations recueillies grâce aux pourcentages tandis que la première nous a permis d'éprouver statistiquement notre hypothèse en formation des variables retenues grâce au test de chi carré ( $X^2$ ) qui nous semble le plus indiqué.

### 1. Opinions des sujets en fonction de leur âge

AGES	OPINIONS				
	Pour	%	Contre	%	Total
15 - 25 ans	38	78,08	14	26,92	52
26 - 35 ans	27	62,79	16	37,21	43
36 - 45 ans	39	97,5	1	2,5	40
46 et plus	15	100	0	0	15
TOTAL	119	79,33	31	20,67	150

Le chi-carré calculé est de 20,334 significatif à .05 avec 3 comme degré de liberté (df). Ceci nous permet d'affirmer que l'âge des femmes a une influence sur leur opinion à propos des interdits de grossesse. L'âge est donc une variable discriminative. En effet, comme le montre les pourcentages, les femmes les plus âgées manifestent une attitude plus favorable aux interdits que les plus jeunes, bien que celles-ci aient également une opinion positive à leur égard.

### 2. Opinions des sujets en fonction du nombre d'accouchements

NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS	OPINIONS				
	Pour	%	Contre	%	Total
1 et 2	17	32,69	35	67,31	52
3 et 4	36	60,00	24	40,00	60
5 et plus	20	52,63	18	47,37	38
TOTAL	73	48,67	77	51,33	150

L'analyse statistique donne un chi-carré = 10,531, significatif au seuil de .05 avec 2 comme degré de liberté. Ce qui nous autorise d'avancer que le nombre d'accouchements a une influence significative sur la dispersion des "pour" et "contre" avancés par les sujets. En effet, les femmes ayant beaucoup accouché semblent plus favorables aux interdits que celles qui n'ont qu'un nombre d'accouchement peu élevé.

### 3. Opinions des sujets en fonction de leur niveau d'instruction

NIVEAU D'ETUDES	OPINIONS				
	Pour	%	Contre	%	Total
Primaire	65	95,59	3	4,41	68
Secondaire	42	73,68	15	26,32	57
Supérieur	12	48,00	13	52,00	25
TOTAL	119	79,33	31	20,67	150

Le test statistique donne un chi-carré = 27,05 très significatif à la probabilité .05 avec un df = 2. Ceci montre que le niveau d'instruction des mères influence significativement leur opinion sur les interdits de grossesse. Plus concrètement, en examinant les colonnes des pourcentages sur le tableau ci-dessus, nous nous apercevons que plus les femmes ont étudié plus elles sont contre les interdits.

### 4. Opinions des sujets en fonction de leur confession

CONFESSION	OPINIONS				
	Pour	%	Contre	%	Total
Catholique	50	74,63	17	25,37	67
Protestante	50	83,33	10	16,67	60
Musulmanne	19	82,61	4	17,39	23
TOTAL 119	79,33	31	20,67	150	

L'épreuve statistique considérant la variable confession donne un chi-carré = 1,639 (inférieur au chi-carré tabulé qui est égal à 5,991), non significatif à la probabilité .05 avec 2 comme df; ce qui signifie que les réponses de sujets ne se répartissent pas significativement en fonction de cette variable. En d'autres termes, la religion pratiquée n'est pas un facteur discriminatif des opinions émises par les sujets.

5. Opinions des sujets en fonction du milieu où ils ont le plus vécu

MILIEUX	OPINIONS				
	Pour	%	Contre	%	Total
Rural	75	89,29	9	10,71	84
Urbain	44	66,67	22	33,33	66
TOTAL	119	79,33	31	20,67	150

Les calculs donnent un  $X^2 = 11,063$ , significatif à la probabilité de .05 avec 1 comme df. Ce qui signifie que le milieu où les sujets ont le plus vécu a une influence significative sur leur opinion. En effet, les pourcentages montrent que les sujets ayant longtemps vécu en milieu rural sont plus favorables aux interdits que ceux du milieu urbain.

Au terme de cete analyse, il se dégage la situation suivante:

- Toutes les femmes interrogées ont reconnu l'existence de ces tabous dans leur ethnie ou tribu.
- Sur les 150 sujets que renferme notre échnatillon, 119 se sont montrés pour et 31 contre les interdits traditionnels de grossesse; soit 79,33% pour et 20,67% contre. Ce qui veut dire qu'en général les femmes de Kisangani sont favorables à ces interdits.
- Toutes les variables, à part la confession, ont exercé une influence significative sur l'opinion des enquêtées: les femmes les plus âgées, celles ayant connu un grand nombre d'accouchements, les moins instruites et celles qui ont le plus vécu au village qu'en ville, expriment une tendance plus favorable aux interdits de grossesse par rapport aux plus jeunes, à celles ayant peu d'enfants, aux plus instruites et à celles ayant vécu longtemps en milieux urbains.

Les raisons avancées par les favorables se rapportent surtout à la protection de la mère et de l'enfant ainsi qu'au sentiment de sécurité ou d'assurance que semble procurer ces interdites pour l'accouchement. Par contre, celles qui s'opposent à ces tabous trouvent que ceux-ci ont été inventés par les ancêtres qui étaient très superstitieux et qui n'avaient que très peu de connaissance sur l'origine réelle de la grossesse, sur son développement, sur les diverses maladies qui peuvent atteindre la femme durant cet état, sur les besoins énergétiques ou

protéiques de celle-ci en ce moment et surtout sur les conséquences néfastes que pourraient avoir ces interdits chez la gestante et chez l'enfant qu'elle porte.

CONCLUSION

Bien que la majorité des femmes se soient exprimées en faveur des tabous traditionnels de grossesse et que nous reconnaissons également les avantages que présentent certains d'entre eux (l'interdiction des rapports sexuels en dehors du mari, par exemple), nous pensons que ces diverses restrictions, surtout alimentaires, ne peuvent manquer quelques repercussions néfastes sur la santé de la maman ainsi que sur le développement harmonieux du foetus étant donné qu'elles concernent particulièrement des aliments riches en protéines (poisson, viande, oeuf...) dont la gestante a grandement besoin en ce moment précis.

En effet, ces interdits pourraient ainsi devenir la cause d'une sous-alimentation ou d'une malnutrition même si la femme vit dans un milieu où l'on trouve en abondance des aliments riches et variés.

En outre, nous pensons qu'en réalité, le sentiment de sécurité ou d'assurance que semble procurer le respect de ces interdits auprès de la femme ne peut demeurer permanent ou définitif car il lui est très difficile de respecter fidèlement toute la gamme d'interdits lui imposés. Ainsi, les cas de transgression pourraient-ils encore lui créer une certaine angoisse due à leurs conséquences toujours néfaste pour elle.

Nous recommandons donc aux femmes en état de grossesse, de continuer à respecter les tabous qui leur sont réellement avantageux et de rejeter tous ceux qui ne sont liés qu'à la superstition.

Enfin, nous leur demandons de se fier plus aux consultations prénatales dans les hôpitaux plutôt qu'à leur système traditionnel d'interdits.

RESUMO: Resultado de pesquisa entre as mulheres de Kisangani (Rep. do Zaire) sobre os tabus e interdições de gravidez, independente da etnia, mas com pelo menos um parto. As opiniões foram mensuradas através das variáveis: idade, número de partos, instrução, religião e maior tempo de vivência rural e urbana.

UNITERMOS: interdições, tabus de gravidez, Zaire.

LUFENGE, Bibi & BOBWO, Bolakonga. Opinions des femmes de Kisangani sur les interdits traditionnels de grossesse. *África: Revista do Centro de Estudos Africanos*. USP, S. Paulo, 12-13 (1): 201-208, 1989/1990

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBOU, P., *Les questionnaires psychologiques*, Paris, P.U.F., 1973.
- DEBATY, P., *La statistique paramétrique*, Paris, édition universitaire, 1967.
- GUENA, R. et coll. Aspect psychopathologique de la grossesse au Sénégal, in *psychopathologie africaine*, vol. 5, n° 2, 1970, pp. 121-122.
- MOKE, E. *Pour que ton enfant naisse en bonne santé*, 2e éd., Kinshasa, Saint-Paul, 1967.
- NGOMA-BINDA, Hermétique de quelques interdits et structure de défoulement en société yombe, in *Zaire-Afrique*, n° 108, octobre, 1976, pp. 489-502.
- PERNOUD, L., *J'attends un enfant*, Paris, édition Pierre Horay, 1972.
- STOETZEL, J., *La théorie des opinions*, Paris, P.U.F., 1969.
- TSHISELEKA, F.N. Les interdits relatifs à la femme enceinte chez les Cokwe, in *Zaire-Afrique*, n° 201, janvier 1986, pp. 13-28.